



ARRETE N° 2024 - 475
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Emménagement
Rue de la République n° 9
Société SANTA FE RELOCATION
Mardi 20 Août 2024

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 23/01/2024 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Félipe ALVAREZ,

VU la demande de la Société SANTA FE RELOCATION – U Prioru 1076/5 – 161 00 PRAGUE, pour le compte de Monsieur Vincent CHAROLAIS – 9, Rue de la République – 14600 HONFLEUR, afin d’effectuer un emménagement, Rue de la République au n° 9, Mardi 20 Août, de 08h00 à 18h00,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : La Société SANTA FE RELOCATION est autorisée à effectuer un emménagement, Rue de la République au n° 9, MARDI 20 AOÛT 2024, de 08H00 à 18H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais pas interdite et deux places de stationnement seront neutralisés, Rue de la République aux abords du n° 9, à la date citée dans l'article 1, afin que la Société effectue l'emménagement.

ARTICLE 3 : Une pré-signalisation et une signalisation réglementaire, avec affichage du présent Arrêté, seront posés par la Société SANTA FE RELOCATION.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 14 Août 2024

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint au Maire,

Félipe ALVAREZ

